

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE D'ILE DE FRANCE DU 02 DECEMBRE 2022

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Ile de France du 02 décembre 2022, est effectué par la Direction et adressé à tous les RDP de la région Ile de France et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 02 décembre 2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Nelson	BARBOSA
Jean-Serge	WAWA NGWASARI
Armand	TCHETCHE

Absents

Raouf	FOUFA
Patrick	DIOP
Mahmout	FALL
Farid	FERDI
Theodore	BAYORO

Document interne à destination des représentants du personnel et des collaborateurs de l'entreprise uniquement. La diffusion externe n'est pas autorisée.

Questions :

- 1. La section SNEPS-CFTC souhaite avoir la liste actualisée des sites en IDF avec leur adresse et les responsables de secteur.**

Réponse Direction :

La liste actualisée des sites de l'Île-de-France est envoyée au moment de l'envoi du compte rendu.

- 2. M. LEY Basaki a écrit à deux reprises au mois d'octobre au service exploitation afin de demander un de secteur et propose d'utiliser son CPF afin de passer son SSIAP 1 pour évoluer dans nos métiers. (lettres recommandées avec AR) À ce jour, il n'a pas eu de réponse. - La section SNEPS-CFTC souhaite que la direction explique point par point comment M. LEY pourrait faire pour passer son SSIAP 1 en débloquant son CPF.**

La section souhaite savoir à quel service ou à quelle personne, M. LEY doit adresser sa demande pour passer son SSIAP 1.

Réponse Direction :

La direction n'a pas connaissance de ces courriers et demande à ce qu'une copie avec l'accusé de réception nous soit envoyée.

Par ailleurs, l'utilisation du CPF constitue une démarche individuelle et personnelle. Monsieur LEY ne pourra pas effectuer cette formation sur son temps de travail.

Si Monsieur LEY va au bout de sa démarche, il pourra nous transmettre ses dates de session de formation et pourra, s'il le souhaite, poser des congés payés.

Afin d'aider Monsieur LEY dans sa démarche, l'information sur le CPF transmise au moment des entretiens professionnelles sera jointe au compte-rendu. Il trouvera toutes les informations nécessaires sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr.

- 3. Dans votre question numéro 4 de la réunion du mois de Juillet 2022 concernant les SSIAP 1 de Gare du Nord qui sont au coefficient 140 AE alors que ceux de la gare Montparnasse sont, eux, au coefficient 150 AE, vous répondez « qu'il n'y a pour le moment pas de budget afin de répondre à cette demande ». Pourtant, depuis le tassement de notre grille des salaires (les coefficients 120,130 et 140 sont en dessous du SMIC), toutes les entreprises de sécurité bénéficient de plus d'allègements Fillon. Votre réponse du mois de juillet dernier, ne peut plus être la même aujourd'hui. Vu le renouvellement du contrat de la Gare du Nord, réduction d'effectif et augmentation de tâches.**

La section SNEPS-CFTC souhaite que tous les SSIAP 1 de la Gare du Nord soient au coefficient 150 AE.



Réponse Direction :

Le client a été sollicité dans le cadre du renouvellement de l'appel d'offres et la demande est en cours d'étude de la part du client. Les agents de la Gare du Nord ont été informés de cette démarche lors du passage de M. LAISNEY sur le site.

Sophie GRIBOVAL

Chargée des Ressources Humaines

CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE

S.A.S. Capital 100 000 Euros

9-11 Avenue Michelet - 93400 SAINT-OUEN

Tel. 01 41 66 66 41 - Fax : 01 41 66 66 43

URSSAF 11600001341152395

R.C.S Bobigny : 341 152 395 - SIRET : 341 152 395 00032

AUT : 093-2114-04-24-20150339913

Document interne